

DATE DE CONVOCATION : 30 novembre 2022  
DATE D’AFFICHAGE : 30 novembre 2022  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18  
NOMBRE DE VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022 à 19h00**

**PRÉSIDENCE DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

**PRÉSENTS** : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. Mme BINET. M. DAMBRICOURT. Mme BECQUET. M. VANPOPERINGHE. Mme SCOTTE. M. COURTIN. Mme SOLTYSIAK. M. REVILLON. Mme DELHAYE. M. BUCKMAN. M. CHARLEMAGNE. Mme CADET. M. PENEZ. Mme MARQUAND

**ABSENTS** : Mme CABRE (procuration à M. BUCKMAN). M. ODIEVRE (excusé). Mme WUYTS (procuration à Mme BINET). M. BLIN (procuration à Mme MARQUAND). M. MARIE (procuration à M. PENEZ)

**N° 7821**      **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DES RIVES DE L’AA ET DE LA COLME**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts du SIVOM des Rives de l’Aa et de la Colme doivent être actualisés afin de modifier son siège au 8 place des Messageries à Gravelines (59820).

La modification statutaire permettra également d’actualiser les statuts comme présentés dans l’annexe jointe à la présente délibération et intégrer les différentes modifications statutaires intervenues par arrêtés préfectoraux depuis 2014.

Le SIVOM ajoute la compétence « Pose d’illuminations de fête de fin d’année, hors connexion » pour les communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe, Steene, Pitgam, Spycker.

Le SIVOM procède au retrait de la compétence « pose d’une fibre optique pour le concept DELTA FM ». Néanmoins, il y substitue « La gestion de la fibre optique posée par le SIVOM des Rives de l’Aa et de la Colme entre les communes de Bourbourg, Craywick, Gravelines, Loon-Plage et Saint-Georges sur l’Aa ».

La compétence « Dératisation » est remplacée par « Eradication des nuisibles ».

Par ailleurs, le SIVOM souhaite intégrer également une nouvelle compétence pour proposer aux communes une prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie à la carte.

En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les modifications puissent être effectuées dans les statuts du SIVOM, il convient de recueillir sur ces points l'accord du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que celui des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-20, L5211-17, L5211-17-1, et L5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 relatif à la fusion du Syndicat Intercommunal à vocations multiples des cantons de Bourbourg-Gravelines et du syndicat intercommunal à vocations multiples de l'Aa portant création du Syndicat intercommunal à vocations multiples des Rives de l'Aa et de la Colme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014 relatif au retrait de la compétence assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 relatif à la création de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 relatif à la prise de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » par la commune de Spycker » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 relatif à l'intégration des communes de Steene et Pitgam au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour la compétence « Espaces verts » ;

Vu la délibération n° 7159 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2012, relative à l'adhésion de la commune de Watten au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de :

- Se prononcer en faveur des modifications statutaires du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ;
- Se prononcer en faveur de l'ajout de la compétence « Pose d'illuminations de fête de fin d'année, hors connexion » pour les communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe, Steene, Pitgam, Spycker.
- Se prononcer en faveur de l'adhésion à la compétence « Pose d'illuminations de fête de fin d'année, hors connexion » pour les communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe, Steene, Pitgam, Spycker.
- Se prononcer en faveur du retrait de la compétence « Pose d'une fibre optique pour le concept DELTA FM » ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 059-215906470-20221212-7821-DE

- Se prononcer en faveur de l'ajout de la compétence « Gestion de la fibre optique posée par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme entre les communes de Bourbourg, Craywick, Gravelines, Loon-Plage et Saint-Georges sur l'Aa » ;
- Se prononcer en faveur de l'ajout de la compétence « Eradication des nuisibles » en lieu et place de la « Dératisation » pour le compte des communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Millam, Saint-Georges-Sur-L'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe ;
- Se prononcer en faveur de l'adhésion à la compétence « Eradication des nuisibles » ;
- Se prononcer en faveur de l'ajout de la compétence « Prestation de service pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie » à la carte ;
- Se prononcer en faveur de l'adhésion à la compétence « Prestation de service pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie » à la carte.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à approuver l'ajout de la compétence « Pose d'illuminations de fête de fin d'année, hors connexion » pour les communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe, Steene, Pitgam, Spycker ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver l'adhésion à la compétence « Pose d'illuminations de fête de fin d'année, hors connexion » ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver le retrait de la compétence « Pose d'une fibre optique pour le concept DELTA FM » ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver l'ajout de la compétence « La gestion de la fibre optique posée par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme entre les communes de Bourbourg, Craywick, Gravelines, Loon-Plage et Saint-Georges sur l'Aa » ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver l'ajout de la compétence « Eradication des nuisibles » en lieu et place de « Dératisation » pour le compte des communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Millam, Saint-Georges-Sur-L'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver l'adhésion à la compétence « Eradication des nuisibles » ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver la nouvelle compétence de prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie à la carte ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver l'adhésion à la compétence « Prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie » ;
- Autorise Monsieur le Maire à approuver la modification des statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme comme annexés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 059-215906470-20221212-7821-DE

